



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Installation de paillotes et plages privées

Question écrite n° 7883

### Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme sur la situation des plages privées dites paillotes en France. Ces dernières années, plusieurs associations de défense de l'environnement ont tenté de faire interdire leur installation pour la saison. C'est par exemple le cas dans l'Hérault, sur les plages du Grand Travers de La Grande Motte. Ces plages privées représentent un atout majeur pour l'économie locale et l'attractivité touristique de la région, étant des acteurs de l'emploi saisonnier dans le secteur touristique et contribuant ainsi à la dynamisation de l'économie locale. Ce secteur d'activité représente 10 000 emplois en France, dont environ 300 à La Grande Motte, pour 1 milliard d'euros de chiffres d'affaires à l'échelle nationale. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et la dynamisation de l'économie locale, les paillotes de La Grande-Motte sont un excellent exemple de cette conciliation. Par ailleurs, ces structures étant entièrement démontables pendant la basse saison, leur impact sur l'environnement est limité. Les propriétaires s'assurent également tout au long de la saison du bon respect des normes environnementales, comprenant bien que préserver ces écosystèmes revient également à préserver leur activité. D'autre part, ces paillotes représentent une offre française et locale de tourisme, accessible au plus grand nombre. Elles sont donc une alternative à un voyage à l'étranger, le plus souvent en avion, qui serait, par nature, bien plus dommageable pour l'environnement. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour pérenniser l'activité économique et touristique de ces zones littorales tout en s'assurant de l'équilibre entre préservation de l'écosystème et activité et développement des communes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7883

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

**Ministère attributaire :** [Mer et biodiversité](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mai 2023](#), page 4116

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)